



*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

### 1. ÉNONCÉ

Avant-gardiste, le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) reconnaît depuis 1998 le bien-fondé d'offrir des programmes à temps plein et des services destinés à la petite enfance.

Dans le but d'outiller les enfants le plus tôt possible dans leur vie à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire et le développement du caractère, le Conseil s'engage à continuer d'offrir une gamme de programmes et de services intégrés de qualité, les plus précoces possibles, aux enfants et leurs familles dans ses écoles catholiques de langue française.

### 2. CONDITIONS GAGNANTES

S'inspirant des recommandations du rapport du D<sup>r</sup> Charles E. Pascal, le Conseil mettra à :

- 2.1 offrir un programmes éducatif de qualité de la maternelle et du jardin d'enfants ;
- 2.2 assurer des milieux d'apprentissage accueillants, engageants, sains et sécuritaires centrés sur le Christ ;
- 2.3 respecter le style d'apprentissage de même que les besoins particuliers de chaque enfant;
- 2.4 répondre aux besoins physiques, développementaux et sociaux-affectifs afin que chaque enfant puisse s'épanouir et développer son plein potentiel;
- 2.5 favoriser la collaboration en développant des partenariats véritables entre tous les intervenants concernés;
- 2.6 offrir des emplacements dans ses écoles pour le programme de la maternelle et du jardin d'enfants, de même que les services de garde;
- 2.7 faire de ses écoles élémentaires catholiques de langue française des carrefours « Meilleurs départs » en offrant des services à la petite enfance pour les enfants et leurs parents ou tuteurs, et ce, en préparation à la scolarisation;
- 2.8 promouvoir la recherche et le développement de la petite enfance; et
- 2.9 continuer à bâtir sur les succès réalisés.